

# **Modification simplifiée n °1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de COURCY**

## **INFORMATION à la population Avis d'enquête publique**

Mesdames, Messieurs,

Le 14 février 2014, le Conseil Municipal de Courcy approuvait son nouveau document d'urbanisme, après une enquête publique à laquelle vous avez été nombreux à participer.

Quelques années après, et afin de répondre aux besoins de notre collectivité et aux opportunités qui s'offrent à elle, nous avons souhaité procéder à la première modification de ce document.

Cette modification portera sur 3 points essentiels :

- rénovation de la deuxième partie du quartier de la Verrerie par le Foyer Rémois
- Ouverture à la construction de la seconde tranche du lotissement « Le Clos du Château »
- Création d'une zone à lotir en lieu et place de l'ancien site Compas (Cité de la Verrerie).

Si la rénovation des logements du Foyer Rémois, attendue par les locataires, et l'ouverture à la construction de la seconde partie du nouveau lotissement, avaient déjà été évoquées, la création d'une nouvelle zone à construire sur l'ancien site Compas a longuement été débattue en Conseil Municipal.

En effet, la fermeture de ce site classé, a été décidée dans un laps de temps assez court et n'était pas envisagée lors de l'élaboration de notre PLU en 2014.

Deux solutions s'offraient donc à nous :

- pérenniser un site industriel à proximité du quartier de la Verrerie, avec la forte probabilité d'y retrouver une friche, étant donné la vétusté des locaux.
- Modifier notre PLU afin d'autoriser la démolition des locaux industriels et la création d'une zone d'habitation.

Vos élus, sensibilisés à l'ensemble de ces besoins et problématiques, ont opté pour ce second choix.

Une enquête publique, accès sur ces trois points, à laquelle chacun d'entre vous pourra participer, ouvrira prochainement, selon le calendrier ci-dessous.

Monsieur MALVAUX Thierry a été désigné par le tribunal administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. BERGE Claude en qualité de commissaire enquêteur suppléant à la date du 2 septembre 2016.

Les documents, relatifs à ces propositions, seront consultables en Mairie durant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouverture habituelles. Le public est invité à consigner ses observations et remarques sur le registre.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur a un mois pour rédiger son rapport d'enquête dans lequel il tiendra compte des avis des services ainsi que des observations et remarques du registre. Ce rapport et ces conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie et la Préfecture pendant un an.

Le premier janvier prochain, notre Commune entrera dans la Communauté Urbaine dite du Grand Reims (proposition que vos élus avaient refusée à l'unanimité).

Cette Communauté urbaine reprendra à son compte, l'ensemble des compétences alors exercées par chacune des entités qui la formeront.

Notre PLU deviendra rapidement un PLUI superposable, c'est à dire un document d'Urbanisme traité au niveau de la Communauté Elargie (environ 300 000 habitants) et non plus au sein de notre Commune.

La mise en place de cette nouvelle structure devrait bloquer pour un temps au moins, toute modification possible de nos documents d'urbanisme. C'est pourquoi, il était indispensable de lancer cette modification dès à présent.

Restant à votre disposition, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

<b>Enquêteur présent pour le public</b>	<b>Consultation mairie</b>
Vendredi 7 octobre de 9h à 12h Lundi 17 octobre de 9h à 12h Samedi 29 octobre de 9h à 12h Jeudi 10 novembre de 17h à 19h	Du vendredi 7 octobre au jeudi 10 novembre Lundi et vendredi de 10h à 12h Mardi et jeudi de 17h à 19h